

**RSM EST**

50, avenue d'Alsace  
68027 Colmar Cedex  
Tél. +33 (0)3 89 20 43 43  
Fax + 33 (0)3 89 20 43 44  
sogex@rsmfrance.fr

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

Exercice 30 septembre 2017

## **RAPPORT DE TRANSPARENCE**

Publié sur le site [www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr) en  
application des dispositions  
de l'article R. 823-21 du Code de commerce

### 1) Présentation de la société

RSM EST est une société par actions simplifiée au capital de 100.000 €. Elle est dirigée par un comité directeur composé de 6 personnes qui assure la direction opérationnelle du groupe. Son Président est Philippe Cotleur. Le comité directeur assume également l'animation de domaines fonctionnels et représente les différents métiers audit, expertise-comptable, juridique et conseils. Il rend compte à la collectivité des associés.

RSM EST est détenue à hauteur de 99,99% par la société Sogex Développement qui est une société par actions simplifiée au capital de 1.600.000 € et par la société RSM HOLDING France à hauteur de 0,01%. La société Sogex Développement est intégralement détenue directement ou indirectement par des associés exerçant une activité professionnelle au sein du groupe à titre exclusif.

Sogex Développement détient une participation majoritaire dans RSM Sogex Strasbourg, société inscrite à l'Ordre des experts comptables.

## 2) Gestion des risques de la société

La société a mis en place des procédures d'indépendance et de qualité qui se matérialisent par :

- Un questionnaire d'acceptation de la mission et une procédure au sein du réseau
- Un questionnaire de maintien de la mission
- Une revue indépendante
- Des déclarations d'indépendance des collaborateurs
- Une revue annuelle des procédures par un membre du comité de direction

Conformément à l'article R 821-26 du Code de Commerce, la société bénéficie d'un contrôle qualité diligenté par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes. Le dernier contrôle a été diligenté en 2015.

RSM Sogex est membre du réseau RSM depuis juillet 2015. Dans ce cadre la société bénéficie désormais des procédures du réseau RSM. Au travers de RSM, la société est également membre de l'association technique ATH. Elle bénéficie d'outils et procédures ainsi que d'un contrôle qualité annuel.

## 3) Clients

Le chiffre d'affaires réalisé par la société Sogex s'est élevé à 10,2 M€ au 30/06/17, dont 1,1M€ pour les missions de commissariat aux comptes.

RSM Est est commissaire aux comptes de la société Graines Voltz, société faisant appel public à l'épargne.

#### 4) Ressources humaines

L'effectif de la société Sogex s'élève à 100 personnes, dont 12 personnes dans l'activité commissariat aux comptes.

Les actionnaires de Sogex Développement sont au nombre de 12. La rémunération des associés est fixe pour l'essentiel. La part variable n'est pas significative.

La société établit un plan annuel de formation. Les associés Commissaires aux Comptes satisfont aux obligations de formation résultant des articles L 822-4 et R 822-61 du code de commerce.

#### 5) Formation

RSM EST accorde une grande importance à la formation comme moteur du développement du cabinet et des expertises de ses collaborateurs. Ainsi la formation fait partie intégrante du système de management de la qualité déployée au sein du cabinet.

Le dispositif de planification des formations s'appuie sur :

- La prise en compte des évolutions stratégiques du cabinet et l'identification de nouvelles prestations qui peuvent nécessiter des formations adaptées,
- La réalisation d'une évaluation annuelle de chaque collaborateur permettant l'appréciation de besoins spécifiques.

Un plan de formation est établi chaque année.

#### 6) Dispositif de gestion des risques et compétences

RSM EST a mis en place un système de management de la qualité qui vise à accroître la satisfaction de ses clients et se conformer aux exigences réglementaires en vigueur notamment sur les missions de commissariat aux comptes. Ce système de management couvre également la gestion des compétences des collaborateurs mis au service de ses clients.

Ce dispositif est basé sur le respect des normes professionnelles, la maîtrise des risques, la prise en compte des attentes clients ainsi que sur l'optimisation de l'efficacité des missions.

Il est placé sous la responsabilité opérationnelle d'un associé et se matérialise principalement par le référentiel de procédures du cabinet et par une sensibilisation permanente des collaborateurs sur ces différents aspects.

Il s'inscrit dans le contexte réglementaire européen mais aussi français (code de déontologie des commissaires aux comptes).

RSM EST a recours aux services suivants qui s'inscrivent pleinement dans sa démarche qualité :

- Veille stratégique : suivi de l'actualité professionnelle,
- Veille documentaire : accès à un centre de documentation entièrement dédié à la profession comptable et aux évolutions des entreprises qui permet le suivi des textes législatifs, réglementaires et professionnels,
- Maintenance technique, méthodologique et technologique : mise à jour et enrichissement permanent des référentiels techniques pour les activités d'audit et de commissariat aux comptes, consolidation, expertise comptable, missions sociales et payes dans le cadre de la pluridisciplinarité de RSM EST,
- Consultations techniques,
- Outils et dossier électronique, réseau intranet.

RSM EST dispose d'un dispositif complet de supervision :

- Supervision permanente : réalisée en continu par les directeurs et responsables de mission ainsi que par les associés,
- Revues indépendantes : effectuées par un associé non signataire sur tous les dossiers,
- Des contrôles qualités annuels effectués par ATH et RSM International.

RSM EST est particulièrement vigilant sur le respect des principes d'indépendance et a mis en place des procédures :

- Déclaration d'indépendance : signée annuellement par tous les collaborateurs intervenant sur les dossiers d'audit et de commissariat aux comptes,
- Contrôle de l'absence de conflit d'intérêt lors de l'acceptation et le maintien annuel de la mission, démarches matérialisées par des questionnaires

## 7) Déclaration de la Direction

Nous confirmons en l'application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, que :

- L'application du dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance exposé dans ce rapport, a fait l'objet d'une vérification interne ;
- Le dispositif de gestion des risques et des compétences décrit dans ce rapport fait l'objet de contrôles réguliers pour s'assurer de son efficacité,
- La politique de formation continue décrite dans ce rapport est déterminée de façon à permettre le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du Code de commerce.

Colmar, le 31 août 2017

Le Président  
Philippe Cotleur

